

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 728

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 63

I. – À la première phrase de l’alinéa 7, substituer aux mots :

« selon les dispositions »,

les mots :

« en application du II ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la dernière phrase du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.